

1) REUNION DU CSE Central DU 25 JUIN 2020

SUR LE DISCOURS ECONOMIQUE.

La « reprise » des salariés se poursuit, l'objectif reste que tous les salariés, à quelques rares exceptions soient revenus « physiquement » sur les sites. FO ainsi que d'autres syndicats sont intervenus sur les problèmes que génèrent toujours les « nouveaux » outils informatiques ainsi que sur les difficultés d'approvisionnement et la logistique. Concernant spécifiquement VPF, la très importante offre MING a été remise le 22 juin, réponse en fin d'année. Notre principal concurrent resterait une alliance BOMBARDIER/CAF.

SUR LA PRESENTATION DE L'EXPERT COMPTABLE SUR LES RESULTATS D'ALSTOM ET ALSTOM TRANSPORT EN FRANCE.

Sur l'exercice écoulé 2019/2020, le groupe Alstom a réalisé, avant la crise sanitaire, une belle performance commerciale. Les résultats opérationnels sont un peu en retrait et la capacité de générer du cash reste un point faible. La situation financière restait à fin mars solide mais quand même affaiblie suite aux maxi-dividendes versés l'année dernière soit 1,2 milliards d'euros.

A souligner que pour la partie France, elle a concentré une part importante, en augmentation de l'activité commerciale du groupe Alstom.

La grande inconnue est l'impact inévitable de la crise sanitaire que nous subissons dans un contexte de rachat programmé des activités ferroviaires de BOMBARDIER.

SUR L'INFORMATION/CONSULTATION SUR LES MESURES D'ECONOMIES DECIDEES PAR ALSTOM.

Les représentants FO ont donné un avis défavorable sur le plan de mesures d'économie présenté par la Direction pour les raisons suivantes :

- les mesures de gel des embauches dans certains secteurs ou de ralentissement des embauches dans d'autres vont à l'encontre de la satisfaction des besoins qui existent en matière de transport ferroviaire, dans une optique de protection de l'environnement ; en outre cela est particulièrement mal venu dans un contexte de croissance du chômage ;
- les mesures de gel ou de modération salariale sont incompatibles avec un maintien du pouvoir d'achat des salariés, alors qu'il faudrait à l'inverse l'augmenter pour favoriser la reprise économique ;
- la baisse des budgets de formation professionnelle, déjà insuffisants, est une mesure rétrograde. A l'inverse, les budgets de formation professionnelle devraient être augmentés pour, non seulement maintenir l'employabilité des salariés, ce dont la direction est légalement responsable, mais aussi leur permettre de faire leur travail dans de bonnes conditions et d'évoluer dans leur carrière professionnelle.
- la réduction des budgets de R&D est aussi une mesure rétrograde contraire à la nécessité d'une reprise économique.

SUR UNE FUTURE « EXTENSION » DU TELETRAVAIL.

Des échanges ont eu lieu lors du CSEC sur le télétravail, notamment sur son ouverture possible à plus de salariés et également sur plus de « souplesse » par rapport au dispositif « standard » en vigueur chez ALSTOM avant la crise sanitaire.

La Direction Générale reconnaît que beaucoup de salariés sont demandeurs et a indiqué qu'un « groupe de travail » étudiait la question...

Pour FO, une évolution du télétravail devient, suite au COVID 19, incontournable. Ce système peut toutefois, si on n'y prend pas garde, générer des problèmes aux salariés dans la durée. Cette évolution doit, pour nous,

obligatoirement être négociée et passer par un accord avec les organisations syndicales : une charte n'apportera pas les garanties suffisantes.

Par ailleurs, pour FO, le « Flex-office » (ou tout autre organisation similaire) est un sujet distinct du télétravail et, si nous sommes favorables à un TAD (« bien cadré et sécurisé » dans le cadre d'un accord collectif), nous sommes beaucoup plus réservés sur le Flex-office et ses dangers.

2) A PREVOIR SUR LA « MUTUELLE » (FRAIS DE SANTE) ET LA PREVOYANCE GROUPE

Le régime « frais de santé » est actuellement déficitaire de 13% des « cotisations nettes ». Cette perte était « prévue » avec un « taux d'appel » pour les cotisations inférieure à ce qui était nécessaire pour l'équilibre du régime.

C'était volontaire de la part des organisations syndicales, de la Direction et des gestionnaires pour utiliser les réserves devenues trop importantes, au profit des salariés. Evidemment chacun peut comprendre que ces réserves ne sont pas hélas illimitées... Coté prévoyance, par contre, les résultats sont excédentaires.

Compte tenu que la Direction ne veut pas, malgré nos demandes, augmenter sa participation aux cotisations « frais de santé », une solution pour limiter l'augmentation des cotisations de la mutuelle Groupe, est de « transférer » une partie des cotisations prévoyance, dont le régime reste excédentaire.

Une nouvelle réunion, en central, sur le sujet est prévue après les congés d'été. L'équipe FO-VPF vous tiendra informé de ce point qui impact le pouvoir d'achat des salariés.

3) INFORMATION CONSULTATION DU CSE D'ALSTOM VPF SUR UN CHANGEMENT TEMPORAIRE DES HORAIRES POSTES

Les élus du CSE d'Alstom-VPF ont été consultés ce jour pour un changement temporaire des horaires en poste, faisant suite à un abandon de la modulation d'horaire et tenant compte des précautions toujours nécessaires au niveau sanitaire vis-à-vis du COVID 19.

Pour FO, nous avons rappelé que nous restons contre ce dispositif de modulation d'horaire depuis bien longtemps. Dans la pratique ce dispositif est difficile, voire impossible, à gérer et provoque systématiquement des problèmes au niveau de la paye pour les salariés dans certaines situations particulières.

Sur ces « horaires postés provisoires » d'une durée normale mais avec un léger décalage pour l'équipe de l'après-midi, nous avons pris acte de cette mesure décidée par la Direction liée au COVID 19 et nous nous sommes abstenus.

Côté FO, nous sommes intervenus lors de ce CSE pour alerter la Direction concernant les chaleurs notamment en atelier : FO estime que les mesures habituelles mises en place pour les chaleurs (hors canicule) à savoir bouteilles d'eau et souplesse dans les pauses sont insuffisantes pour préserver la santé des salariés et qu'il faut envisager, si chaleur importante, une bascule des horaires de journée vers les horaires du matin dans les ateliers et magasins.

Les conditions de travail dans les bureaux ne devant pas, non plus, être négligées.

4) REUNION, DEMANDEE PAR FO, SUR LES PROBLEMES DE FICHES DE PAIE AVEC L'ACTIVITE PARTIELLE ET LA MODULATION D'HORAIRE

Suite aux explications, par FO, des problèmes rencontrés, la Direction (représentée par le service du personnel d'Alstom VPF) reconnaît que des points importants sont à vérifier : A suivre...

Pour nous contacter ou pour toutes informations complémentaires :

Par téléphone au 06.67.52.81.29 ou par mail => syndicatfovvpf@gmail.com

Vous pouvez également nous retrouver sur www.fo-vpf.fr et www.fo-alstom.com.

